

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Actualisation réglementaire du nouvel atelier de peinture par pulvérisation, associé à l'atelier de transformation et de traitement du bois

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NORSILK

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Président

RCS / SIRET

3 4 8 3 5 2 0 4 8 0 0 0 6 3

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).	Activités soumises à Autorisation au titre des rubriques suivantes : - 2415.1 (1 bac de trempage de 12 000 litres); - 2940.2.a (quantité maximale susceptible d'être mise en œuvre : 570 kg/j) Autres rubriques concernées : - 2410.1 (puissance totale : 2562 kW) : Enregistrement; - 4718.2 (quantité maximale 18 tonnes) : Déclaration contrôlée; - 1532.3 (volume maximal : 4000 m³) : Déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Par deux arrêtés préfectoraux du 8 janvier 2001, la société NORSILK, venant au droit des sociétés SIBU et SIBLAC puis METSAWOOD, a été autorisée à exploiter sur son site de Bouleville (27), au lieu-dit « La Cour Martin » :

- des ateliers de transformation de bois résineux semi-ouvrés (rabotage de pin et sapin) pour la fabrication de lambris, frisettes, plinthes, lames à volets, bardages, liteaux, tasseaux, etc.

La société NORSILK souhaite actualiser la mise en service d'une ligne de peinture par pulvérisation pour bardage et lambris.

4.2 Objectifs du projet

La société NORSILK souhaite assurer la mise en conformité réglementaire de son activité d'application de peinture par pulvérisation relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n°2940 de la nomenclature des ICPE.

Compte tenu de cette modification de ses conditions d'exploitation et de l'ancienneté de ses autorisations préfectorales datant de 2001, la société NORSILK souhaite également refondre et actualiser son régime réglementaire afin de disposer d'un nouveau titre plus adapté à son activité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La ligne de peinture par pulvérisation pour bardage et lambris est installée dans un petit bâtiment industriel qui a été déconstruit et reconstruit.

La pulvérisation des pièces de bois se fait dans une cabine fermée et étanche. Cette machine est équipée d'installation de captage des émissions de produit afin d'éviter tout dégagement vers l'extérieur.

Cette nouvelle activité ne nécessite pas de réaliser des travaux supplémentaires

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La ligne de peinture comprend :

- le dispositif d'application de peinture,
- une zone de stockage des peintures,
- un dispositif de traitement des résidus de peinture.

Les peintures utilisées sont des peintures non pigmentées conditionnées principalement en conteneurs de 1 000 litres (1 300 kg) et plus rarement en bidons de 28 litres disposés sur rétention pour les préparations en cours d'utilisation. Le volume maximum de peinture stocké est de 20 tonnes.

La ligne de peinture bénéficie d'une chaudière de 1600 kW alimentée par la citerne de gaz.

La quantité de bois à peindre sera de 5 000 m³ à 10 000 m³ de bois par an.

Les produits appliqués sont :

- un saturateur sur les bardages extérieurs,
- une laque de finition sur les bardages extérieurs,
- une hydrocire pour les lambris intérieurs.

Les quantités appliquées chaque jour sont de 570 kg au maximum de la capacité de la ligne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de la société NORSILK relève de la procédure d'autorisation environnementale unique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La ligne de peinture est installée dans un bâtiment industriel qui a été déconstruit et reconstruit sur la même surface au sol mais avec une hauteur de 2 m supplémentaires.	3 076 m ²
La surface totale du site est de 51 657 m ² et se décompose de la façon suivante :	51 657 m ²
-Surface bâtie : 19 064 m ²	19 064 m ²
- Surface non bâtie : 32 593 m ² (dont une partie non constructible).	32 593 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La Cour Martin, 45 rue de la Bruyère
 27210 Bouleville

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°22'52"00 Lat. 49°22'16"00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 13 décembre 2011 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre. Dans le classement sonore des routes, la RD180 qui traverse Bouleville est classée en 3ème catégorie (avec un couloir sonore de 100 m de part et d'autre de la voie).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site ICPE hors site Natura 2000. Le plus proche est la Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) « La Corbie » distante de 2,6 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé « If du cimetière » sur Bouleville se situe à 900m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les résultats de la dernière étude acoustique démontrent : - qu'en limite de propriété, les niveaux limites de bruit sont respectés; - qu'au niveau des zones à émergence réglementée (ZER) les niveaux limites d'émergence de + 5,0 dB(A) en période de jour sont respectés, de même en période de nuit le niveau limite d'émergence de + 3,0 dB(A) est respecté.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des effluents ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'effluents hormis les eaux usées des sanitaires des bureaux et locaux sociaux : traités par un dispositif d'assainissement autonome. Les eaux pluviales générées par la voirie transitent par quatre déboueurs-déshuileurs.
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Principaux déchets : Les résidus de peinture sont repris par une société spécialisée pour traitement et élimination en filière adaptée (qtt : 20 tonnes par an) - Déchets divers stockés en conteneurs puis évacués et traités par sté spécialisés - Non considéré comme déchet : . Les copeaux sont expédiés vers un revendeur . Les sciures de bois sont transférées vers une usine de conditionnement pour servir à la fabrication de produit de chauffage type pellets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Bruit : Afin d'atténuer le bruit un plan de bridage a été mis en place en période nocturne (démarrage d'une scie après 7h00).
- Poussières : Toutes les machines sont équipées de buses de captage raccordées à une installation d'aspiration centralisée (captation à la source) : l'aménagement du site (imperméabilisation des voies de circulation) et les installations de captage des particules fines de poussière permettent de réduire considérablement les risques d'émission de poussières dans l'atmosphère et vers l'extérieur.
- Protection des eaux souterraines/ superficielles : l'activité de traitement du bois a été réduite (suppression d'un bac de trempage), le seul bac présent est équipé d'une double paroi tenant lieu de système de rétention et il est déposé sur une dalle bétonnée sous l'auvent à l'ouest du grand bâtiment. Il n'y a pas de vidange des bacs - le maintien de la qualité du bac est assuré par des contrôles fournisseur et des contrôles internes
- Déchets / émissions atmosphériques liés aux "peintures" utilisées sont principalement des mélanges aqueux qui ne contiennent pas de composés de substances jugées dangereuses pour l'environnement. Les déchets sont repris par une société spécialisée et éliminée par une filière adaptée.
- Les Déchets bois (copeaux de bois) sont recyclés dans le process de fabrication, conditionnés et commercialisés. Les sciures sont aspirées et elles aussi revalorisées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du tableau des incidences notables susvisé, il apparaît que la mise en place de la ligne de peinture n'engendrera pas d'inconvénients nouveaux. Par ailleurs, la société NORSILK a d'ores et déjà mis en œuvre des mesures afin que cette nouvelle activité n'aggrave pas les incidences de son installation.

Notamment, comme décrit plus haut, un plan de brigade a été mis en place afin de limiter les émissions sonores nocturnes.

La ligne de peinture utilisent principalement des produits aqueux classés non dangereux (pas d'émissions de COV)

Enfin, la quantité de déchets produites sera assez limitée et les déchets seront évacués vers la filière de traitement appropriée selon une procédure déjà mise en place dans le cadre de l'activité de traitement du bois.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Boulleville**

le, **10 Octobre 2018**

Signature





Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

HOARAU

Prénom

NATHALIE

Qualité

responsable QHSE

Tél

06/78/81/90/41 ou 02/27/36/30/45

Fax

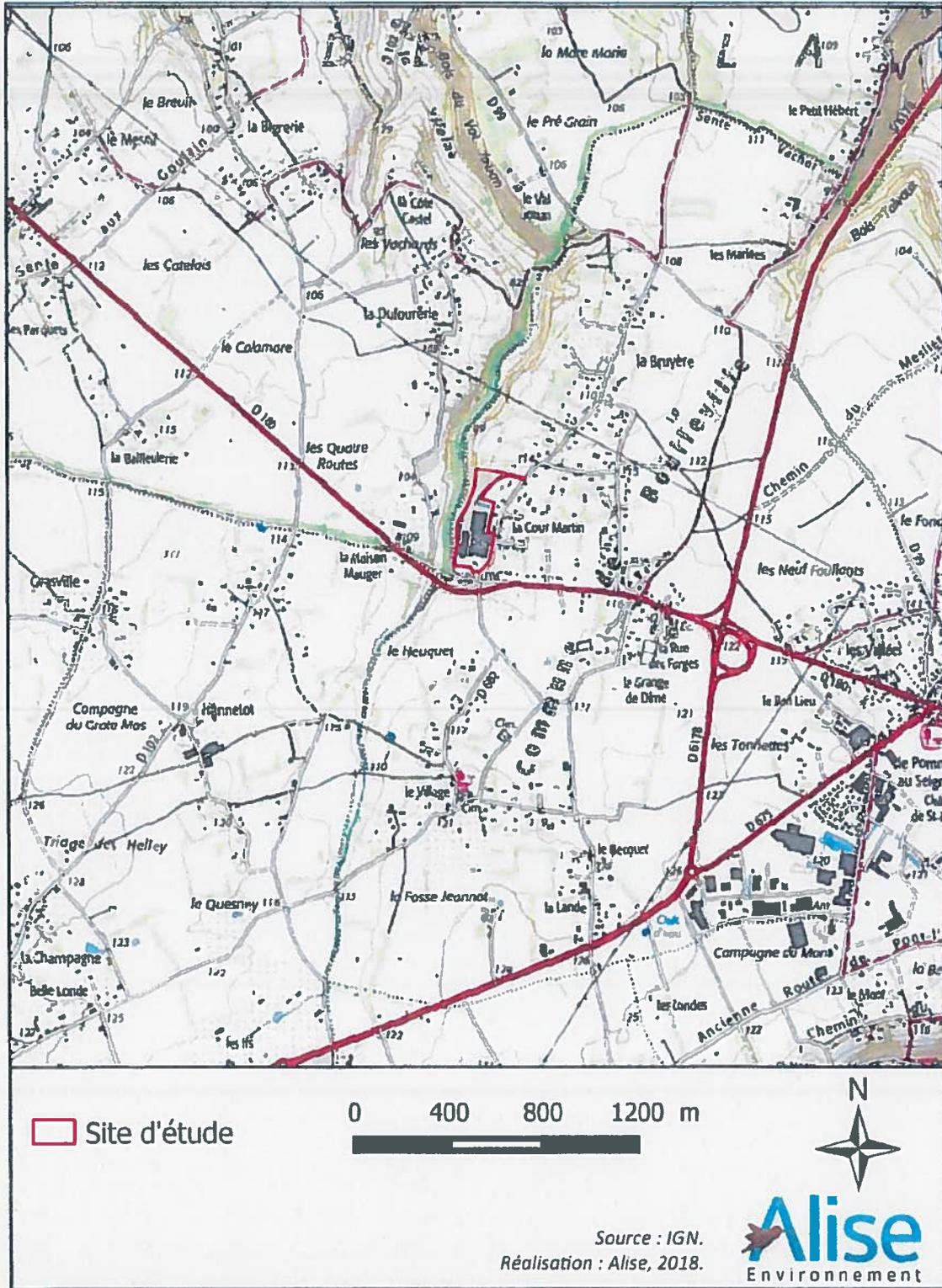
Courriel

Nathalie.hoarau@norsilk.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

ANNEXE N°2 A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRELABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

PLAN DE SITUATION AU 1/25 000



ANNEXE N°3 A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRELABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

PHOTOGRAPHIES

Les photos présentées ci-après sont prises depuis les zones où le site NORSILK est visible. L'entreprise est essentiellement visible depuis le sud, comme on peut le voir sur les photographies suivantes.

Depuis l'Est (route de la Dufourerie), le Nord, et l'Ouest (Rue de la Bruyère), le site n'est pas visible, en raison d'écrans boisés.

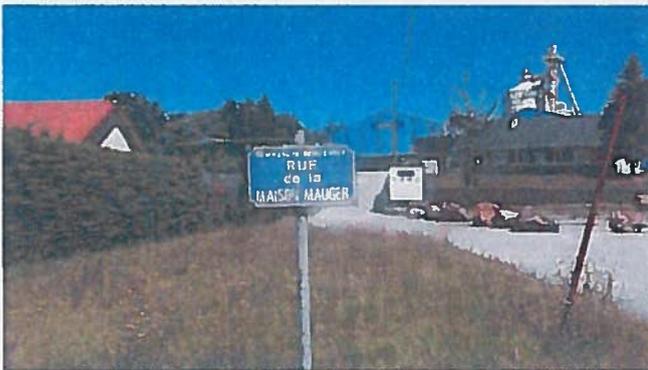


Photo 1 : Vue depuis le Sud, au carrefour de la rue de la Bruyère avec la rue de la Maison Mauger

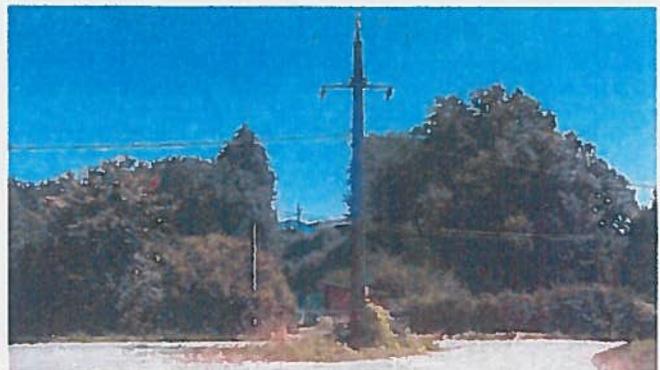


Photo 2 : Vue depuis la rue de la Maison Mauger

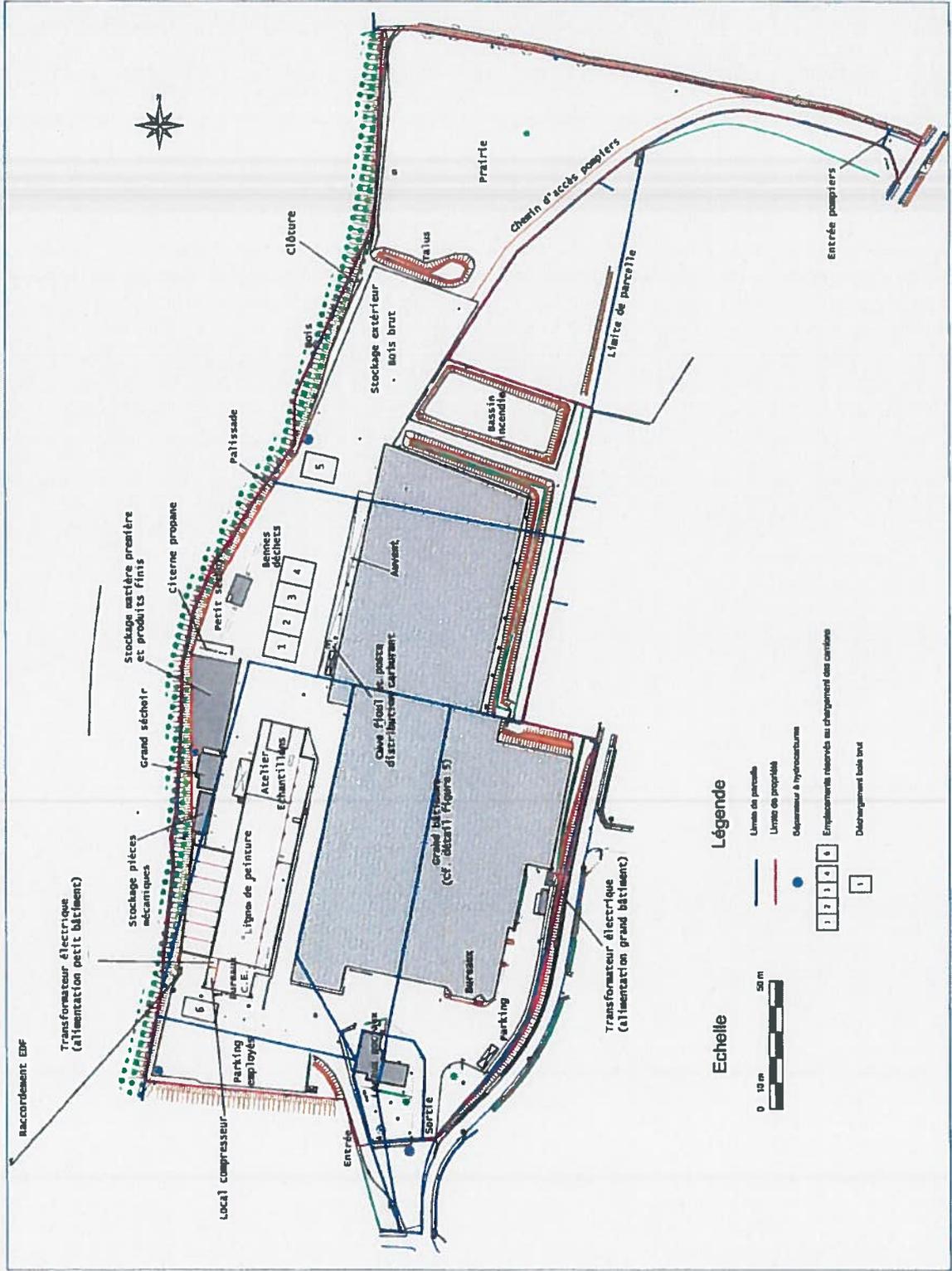


Photo 3 : Vue depuis la RD 180

Les prises de vue photographiques sont localisées sur la carte page suivante.

ANNEXE N°4 A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

PLAN DU PROJET



Atelier de traitement et de transformation de bois

PLAN DES ABORDS

Commune de Boulleville (27)

Echelle 1/2 500



- Légende:**
- Site d'étude
 - Rayon de 300 m
 - Limites communales
 - Bois
 - Culture
 - Prairie
 - Vergers
 - Zone d'habitat
 - Bâtiment annexe
 - Bâtiment industriel
 - Habitation

